



Délibération

DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 23/07/2020

Reçu en préfecture le 23/07/2020

Affiché le



ID : 017-211704150-20200715-2020_44VOIRIE-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

2020 - 44. DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

Président de séance : Monsieur Bruno DRAPRON

Etaient présents : 32

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, PARISI Evelyne, BERDAI Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, DEREN Dominique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, CAMBON Véronique, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, DELCROIX Charles, CARTIER Nicolas, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, VIOLLET Céline, PININGRE Denys, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

ARNAUD Liliane à ROUDIER Jean-Pierre, GUENON Delphine à PARISI Evelyne, MAUDOUX Pierre à MARTIN Didier.

Secrétaire de séance : AUDOUIN Caroline

Date de la convocation : 9 juillet 2020

Date d'affichage : 23 JUIL. 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-33 qui stipule que le conseil municipal nouvellement formé procède à la désignation des délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu les statuts du Syndicat Départemental de la Voirie et notamment l'article 5 indiquant que le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués,

Considérant que conformément aux statuts susvisés, la Ville de Saintes doit désigner quatre délégués titulaires et huit délégués suppléants correspondants à deux suppléants par titulaire,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le vote à main levée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Considérant le dépôt des propositions de candidats suivantes :

Candidats proposés par M. le Maire :

Titulaires	Suppléants
Laurent CHANTOURY	Sophie DEBORDE
Charles DELCROIX	Ammar BERDAI
Joël TERRIEN	Véronique CAMBON
Charlotte TOUSSAINT	Martine BUFFET
	Laurent DAVIET
	Marie-Line CHEMINADE
	Günter JEDAT
	Philippe CREACHCADEC

M. ROUDIER Jean-Pierre se porte candidat.

Il est ensuite procédé au vote à main levée :

Ont obtenu :

Candidats	Suffrages obtenus (en chiffres)	Suffrages obtenus (en toutes lettres)
Candidats proposés par M. le Maire	23	Vingt-trois
Jean-Pierre ROUDIER	9	Neuf

Abstention : 3 (BETIZEAU Florence, CATROU Rémy et PININGRE Denys)



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- A désigné les personnes suivantes en tant que délégués titulaires :
 - o Laurent CHANTOURY
 - o Charles DELCROIX
 - o Joël TERRIEN
 - o Charlotte TOUSSAINT

- A désigné les personnes suivantes en tant que délégués suppléants :
 - o Sophie DEBORDE
 - o Ammar BERDAI
 - o Véronique CAMBON
 - o Martine BUFFET
 - o Laurent DAVIET
 - o Marie-Line CHEMINADE
 - o Günter JEDAT
 - o Philippe CREACHCADEC

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.